

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/052

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

06/12/21

Date d’Affichage

20/12/21

Objet de la Délibération

Demande de subvention d’Etat pour la création d’un terrain de sports synthétique.

L’ an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

Absents : M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme DASSENOY

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d’un terrain de sports synthétique sur la plaine de sports Christian Jumel. Ce nouvel espace permettra de satisfaire le besoin d’équipement supplémentaire au vu de la hausse du nombre d’adhérents dans les associations sportives, offrira un espace accessible toute l’année, y compris par temps pluvieux, aux écoles de football et rugby, permettra ainsi de libérer le gymnase pour d’autres associations en attente de créneaux. Ce terrain sera homologué catégorie 5 afin de pouvoir accueillir les tournois et compétitions.

Il présente l’estimatif global des travaux qui s’élève à 803 732,00 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés :

- ST GROUPE pour un montant de 784 082,50 € HT
- DUPUY pour un montant de 19 650,00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions de l’Etat (DETR et/ou DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (21 Pour- 4 contre : A.Degeilh, P.Sandoval, L.Dolagbenu, L.Sarica) :

- D’adopter ce projet dont l’estimatif est de 803 732,00 € H.T.,
- De solliciter l’aide de l’Etat au titre de la DETR ou DSIL pour un montant de 300 000 €,
- D’arrêter le plan de financement joint,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich


